



## **Déclaration liminaire CAPD 2 juillet 2019**

Cette dernière CAPD se déroule au terme d'une année scolaire où les personnels enseignants des écoles n'auront pas été épargnés. Ils n'ont pas été épargnés, au niveau national mais aussi au niveau local, par les injonctions ministérielles descendantes qui visent à imposer les méthodes qui « marchent », méthodes plutôt destinées à satisfaire le grand public qu'à faire réussir les élèves. Ils n'ont pas été épargnés non plus dans les opérations de carrière, essayant les difficultés de mise en place des nouveaux mouvements départementaux ou attendant l'avis sur leurs demandes de temps partiels, de leur demande de mobilité géographique ou se retrouvant avec une appréciation de leur valeur professionnelle pour l'avancement à la hors-classe inscrite dans le marbre souvent amplifiée par la double peine d'une carrière d'instituteur non prise en compte.

Le SE-Unsa demande que soit donnée la possibilité de révision de ces appréciations, et ce à la demande des collègues. Cela participe à une évaluation bienveillante et constructive, la même que celle que les enseignants mettent en place tous les jours avec leurs élèves. Nous demandons que l'AGS soit le premier critère de départage pour l'accès à la hors classe.

C'est une des raisons pour lesquelles au SE UNSA, nous avons demandé un groupe de travail, et non pas une audience, sur les modalités de l'accès à la hors classe, privilégiant la possibilité d'une unité syndicale plutôt qu'une bataille d'égo bien trop stérile.

Madame la directrice académique nous tenons à nouveau à remercier vos services pendant cette phase du mouvement pour leur célérité.

Pour conclure, au moment où le projet de loi « Pour une Ecole de la Confiance » achève son cheminement législatif, le SE-Unsa rappelle que la confiance ne se décrète pas, elle se construit.

Les élus CAPD SE UNSA 58